

Négociations salariales 2023

POUR DE REELLES AUGMENTATIONS, EMPARONS-NOUS DE CES NÉGOCIATIONS

La première séance vient de se tenir le 15 décembre et comme d'usage, La Poste s'est contentée de revenir sur les mesures mise en œuvre sur l'année écoulée alors qu'il est plus qu'urgent de proposer et d'appliquer de nouvelles mesures destinées à rattraper nos pertes de pouvoir d'achat et à nous prémunir des futures hausses du coût de la vie.

Pour rappel, l'accord salarial 2022 avec son avenant de septembre s'est limité à une augmentation générale de 3,5% pour les classes I et II, une enveloppe globale de 4% pour les classes III et les groupes A et B avec des augmentations générales respectives de 2,8% et 1,5%.

La CGT a dénoncé les propositions insuffisantes de l'employeur et n'a pas validé ces augmentations de 2% en avril et 1,5% en octobre qui entérinaient un recul du pouvoir d'achat des Postières et Postiers. **Au final, l'augmentation moyenne des salaires des classes I et II plafonne à 1,875% sur l'année 2022**

⇒ en total décrochage vis-à-vis de l'inflation moyenne présentée par La Poste sur les douze derniers mois qui est de 4,66%, à date elle s'élève à plus de 6% sur un an.

Et les hausses subies ne sont pas identiques selon les postes de dépenses. Les prix de l'alimentaire ont augmenté de 10% sur un an avec des hausses de 17% sur les légumes frais, 12% sur le riz et 20% sur les pâtes, 16% sur les produits laitiers....

Dès ce début d'année, le « bouclier énergétique » est revu et les hausses de l'électricité et du gaz devraient être plafonnées à 15% pour les particuliers.... **Faites vos calculs !**

**Tout augmente ! Sauf nos salaires !
Ça ne doit plus durer !**

Le gouvernement a annoncé une nouvelle hausse du SMIC au premier janvier à hauteur de 1,81%. Ce sera la cinquième augmentation depuis octobre

2021 ; soit une revalorisation progressive de 10,13% en quinze mois. Mais ce n'est pas un cadeau, juste l'application stricte du mécanisme légal d'indexation sur l'inflation.

Pour maintenir les premiers niveaux de rémunération des I.2, I.3 et II.1 au moins à l'équivalent du SMIC, La Poste va d'ailleurs les revaloriser à minima dès janvier indépendamment des négociations en cours pour l'ensemble des salariés.

Jamais le travail n'a été aussi mal considéré et reconnu à La Poste que l'on soit agent ou cadre. Plus les mois défilent et plus nos salaires se retrouvent au niveau du SMIC ! Pour exemple, au 1^{er} janvier un collègue au salaire d'embauche conventionnel en III.1 percevra un salaire brut supérieur au SMIC d'à peine plus de 70€.

D'année en année, le Groupe La Poste affiche un chiffre d'affaire et des bénéfices record. Le premier semestre 2022 ne fait pas exception. Rappelons que les actionnaires se sont vu verser plus de 700 Millions d'€uros de dividende au titre des résultats 2021.

**La Poste nous paupérise
avec sa politique d'austérité
salariale au profit des
actionnaires.
Il va falloir aller chercher le
fruit de notre travail pour des
salaires nous permettant de
vivre dignement.**

La CGT lors de cette première séance de négociation a porté les revendications principales suivantes :

- Une augmentation générale des salaires à minima à hauteur de l'inflation pour tous quel que soit le niveau de classification,
- L'octroi du treizième mois pour tous,
- La mise en place d'une échelle mobile des salaires consistant à une revalorisation systématique en fonction de l'inflation...

La délégation de la CGT a également pointé la nécessité de revoir les conditions d'accès et les seuils pour les prestations sociales et plus particulièrement les titres restaurant puisque des salariés tout juste augmentés en octobre ont mécaniquement perdu une partie de leur rémunération indirecte.

La Poste devrait rectifier les barèmes...
à suivre !



Le coût des carburants et des transports impacte aussi plus fortement les prix et le niveau d'inflation pour nos collègues insulaires et des départements d'Outre-Mer, La Poste doit le reconnaître par des mesures spécifiques volontaristes.



A l'appui de plus de 700 signatures sur une pétition CGT, représentant 60% des effectifs de Corse, notre délégation a porté les revendications spécifiques des personnels de ces deux départements et notamment celle de l'octroi d'une prime de vie chère estimée à 200€ par les intéressés.

Une pétition rassemblant plus de 220 signatures des personnels de la PIC Armorique a été remise également lors de cette rencontre du 15 décembre.

La prochaine séance de négociation est programmée pour le 18 janvier, alors de partout, débattons sur les salaires, quantifions nos besoins et élaborons nos revendications.

**DE RÉELLES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DES SALAIRES POUR TOUS,
FONCTIONNAIRES ET SALARIÉS, C'EST POSSIBLE !
ORGANISONS-NOUS AVEC LA CGT
ET CONSTRUISONS LES FUTURES MOBILISATIONS
POUR NOUS FAIRE ENTENDRE !**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :

